

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2016

Convocation en date du 25 novembre 2016.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 07 décembre 2016, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian.

Absents : CADREN Vincent, excusé, qui a donné procuration à Joël LE JEUNE, Bérange PAILLER, excusée, qui a donné procuration à Alain FLAGEUL, CENSIER-LEMAIRE Marie, excusée, qui a donné procuration à Christian LE NORMAND, COSQUER Doudja et ALLAIN Valérie.

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Fusion Lannion-Trégor Communauté – CC Haut-Trégor et CC Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017 : élection des nouveaux conseillers communautaires

Suite à l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2017, le conseil a procédé à l'élection de son conseiller communautaire et de son suppléant.

Deux listes ont été déposées.

Ont obtenu :

Liste LE JEUNE Joël (suppléant JORAND Patrick) : 9 voix

Liste LE NORMAND Christian (suppléante METAYER Isabelle) : 3 voix

En conséquence Joël LE JEUNE est élu conseiller communautaire et Patrick JORAND suppléant.

Dominique MADEC n'était pas présente lors de ce vote.

2- Rapport annuel 2015 du service Eau du Syndicat du Léguer

Le Maire a présenté au conseil le rapport du service eau pour l'année 2015 du Syndicat du Léguer sur les prix et la qualité de l'eau.

Le conseil, après avoir pris connaissance des différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable, et après différents échanges, a pris acte du document et des observations de Christian LE NORMAND et Isabelle METAYER.

3- Espace Loisirs de Keravilin

Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint, a présenté le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de Keravilin préparé par les services de LTC comprenant la création d'une aire de jeux, le déplacement du skate-park avec réutilisation de trois modules, la mise en forme du terrain avec enrobé pour la création d'un city-stade, un cheminement piétons, la création d'un parking en bordure de voie et la création d'une passerelle vers le camping.

Le conseil a validé le projet global pour un estimatif de 165 000 € HT à réaliser en 2017 et décidé de lancer des consultations d'entreprises pour les jeux et le city-stade.

Les travaux de voirie seront effectués par le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret.

Une convention de maîtrise d'œuvre sera signée avec LTC. La commune devra déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires et une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Unanimité.

4- Renouvellement du contrat de fourrière animale

Le conseil a décidé de renouveler le contrat avec la SA SACPA - Chenil Services (fourrière animale), avec effet au 1er janvier 2017, pour des interventions du lundi au samedi inclus (jours et heures ouvrables) et sur la base de 0.68 € HT par habitant.

Le contrat sera conclu pour une période de 12 mois débutant au 1^{er} janvier 2016 et reconductible 3 fois.

Unanimité.

5- Choix de radars pédagogiques

Après consultation d'entreprises et examen en commission des travaux, Jean-Michel LANDOUAR, adjoint aux travaux, a proposé au conseil l'acquisition de deux radars pédagogiques (mobiles et solaires) pour mener des campagnes de sensibilisation et réduire ainsi la vitesse. Ils pourront être installés à Kerguervenn et dans le haut du bourg de Locquémeau. Le conseil a validé cette acquisition auprès de la société SPM 22 de Lanvollon pour un montant de 4 719 € HT, soit 5 663 € TTC. Un financement du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police sera sollicité.

Unanimité.

6- Choix d'entreprises travaux camping suite consultation

Patrick JORAND, conseiller délégué au camping, a proposé de retenir l'entreprise LE MONS Arnaud de Trédrez-Locquémeau pour réaliser les travaux de maçonnerie au camping (extension du bloc 1 et ouverture vers les douches) pour un montant de 5 330 € HT, soit 6 396 € TTC.

Unanimité.

7- Signalisation

Le conseil a validé la proposition de Joël LE JEUNE et Patrick JORAND pour lancer en 2017 une opération signalisation portant sur le repérage de lieux-dits, les noms de rues et la numérotation. Le conseil a décidé de procéder à une première consultation d'entreprises pour les panneaux des lieux-dits.

Unanimité.

8- Agrandissement des locaux du terrain de foot

Le Maire a présenté la demande de l'ASTL concernant une extension de 11 m sur 8 m pour des vestiaires douches supplémentaires, des sanitaires, un vestiaire douches arbitres et un local technique. Cette extension est estimée à 100 000 € HT par le responsable du service technique. Des financements pourraient être sollicités.

Après discussion ouverte sur l'aspect technique et financier, le conseil a décidé, pour permettre la réalisation de ce projet, de lancer une consultation d'architectes, sous la forme d'une procédure adaptée.

Unanimité moins une abstention d'Isabelle METAYER.

L'association Skol Boullou ayant également présenté une demande de construction pour des allées de boules couvertes avec sanitaires à Trédrez, le Maire a précisé qu'il faudrait progresser en 2017 sur les deux projets, sachant que pour Skol Boullou il est envisagé d'acquérir le terrain proche de l'atelier communal.

Enfin, en 2017, il sera nécessaire de changer la main-courante du terrain de foot qui n'est plus aux normes. Le service technique est chargé de lancer, dès à présent, une consultation d'entreprises.

9- Algues vertes : décision d'ester en justice

Considérant que les préjudices subis par la commune, du fait d'une carence fautive de l'Etat, ne sont pas couverts par les subventions versées par l'Etat pour les années 2014, 2015 et 2016, le conseil a décidé d'ester en justice et a désigné comme avocat le Cabinet COUDRAY de Rennes pour représenter la commune.

Unanimité.

10- Questions diverses

* Le conseil a émis un avis favorable à la proposition du Préfet d'indemnité représentative de logement instituteurs 2015, en augmentation de 0.47% par rapport à 2014. Unanimité.

* La rénovation du foyer d'éclairage public au stade de foot sera réalisée, sous la maîtrise d'ouvrage du SDE, pour un montant de 1 250 € HT, dont 60% à la charge de la commune, soit 750 €. Unanimité.

* Enfin, le conseil a voté les virements et augmentations de crédits nécessaires aux budgets pour finaliser les écritures de fin d'année. Unanimité.

Séance levée à 22 h 15.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 08.12.2016.